



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2016-530 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES TERTIAIRES (DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016, a adopté le Règlement n° 2016-530 intitulé « *Règlement n° 2016-530 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet)* ».

Ce règlement a pour objet d'établir des normes relatives à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 7 novembre 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Gougeon".

Sylvie Gougeon, gma

Directrice générale et secrétaire-trésorière